



ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC (ENTENTE France-QUÉBEC)

La Loi sur l'immigration au Québec stipule que tous les élèves étrangers au Québec sont tenus **obligatoirement** d'avoir une assurance maladie et hospitalisation et de maintenir cette assurance pour toute la durée de leurs études.

- La commission scolaire se charge de vous assurer dès votre arrivée. Il s'agit d'une assurance individuelle. Le taux mensuel de la prime est de 57 \$ par mois (prix sujet à changement). À noter que les taxes et les frais sont inclus dans ce taux. Ces frais vous seront facturés à votre arrivée au Québec;
- Aucune assurance privée ne sera acceptée;
- Les personnes qui vous accompagnent doivent elles aussi être couvertes par une assurance maladie et hospitalisation. Vous pouvez obtenir une soumission en ligne via le site de Desjardins;
- Les personnes de nationalité française inscrites à temps plein dans un centre de formation professionnelle au Québec peuvent bénéficier gratuitement de la couverture offerte par la régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) à condition qu'elles soient affiliées au régime de sécurité de la France. Cependant, l'élève est tout de même assuré dès son arrivée via l'assurance collective Desjardins (**OBLIGATOIRE**) jusqu'à l'obtention de la carte RAMQ. ***Si l'élève reçoit sa carte dans les 45 jours suivant l'adhésion à l'assurance Desjardins, il n'aura aucuns frais à déboursier.*** Cependant au-delà des 45 jours l'élève devra payer la totalité des journées assurées jusqu'à ce que l'élève démontre la preuve de sa carte d'assurance maladie du Québec.



Étapes pour recevoir la carte d'assurance maladie du Québec

France Étape 1	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> L'élève doit d'abord en France demander son formulaire : une preuve d'assurance ou une attestation d'affiliation au régime de santé de son pays d'origine<input type="checkbox"/> France (Les formulaires délivrés par la Caisse des Français à l'étranger (CFE) et destinés aux étudiants français inscrits à titre de personnes assurées ou d'ayants droit d'un assuré sont acceptés) : Formulaire SE 401-Q-102 (étudiant inscrit dans un programme d'études menant à l'obtention d'un diplôme.
France Étape 2	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> L'élève apporte avec lui ce formulaire dans ses documents pour le Canada<input type="checkbox"/> http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/immigrants-travailleurs-etudiants-etrangers/assurance-maladie/Pages/soins-couverts.aspx (Soins couvert par l'assurance maladie du Québec
Canada Étape 3	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> À l'arrivée l'élève appelle à la Régie de l'assurance Maladie du Québec: 1 800 561-9749 pour demander sa carte d'assurance Maladie : Avoir en main le passeport, le CAQ, le formulaire SE 401-Q-102, la nouvelle adresse postale au Canada
Canada Étape 4	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> L'élève attend qu'on lui envoie l'inscription format papier par la poste. Il rassemble les documents suivants: Photo passeport format du Québec (fait à la pharmacie chez Jean Coutu), Une copie de son CAQ, Une attestation de confirmation d'inscription scolaire fourni par l'école, son Formulaire SE 401-Q-102 de France, Son permis d'études original, son CAQ original et son passeport.
Canada Étape 5	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Lorsque l'élève reçoit par la poste son inscription, il doit vérifier si les informations personnelles ne comportent pas de fautes. Il doit le signer et dater. Ensuite il prépare les documents rassemblés à l'étape 3 et il joint son inscription daté et signé pour ainsi l'apporter au CLSC le plus près de chez lui.
Canada Étape 5	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> CLSC CHICOUTIMI: 411 Rue de l'Hôtel Dieu, Chicoutimi, QC G7H 7Z5<input type="checkbox"/> CLSC DE LA BAIE: 800 Rue Aimé Gravel, La Baie, QC G7B 2M4<input type="checkbox"/> CLSC DE JONQUIERE: 3667 Boulevard Harvey, Jonquière, QC G7X 7W4
CENTRE DE FORMATION Étape 6	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Lorsque l'élève reçoit sa carte d'assurance maladie du Québec, vous devrez faire la preuve de la réception de celle-ci, au secrétariat du service de développement international. (prendre une photo de la lettre de réception de votre carte ou de votre carte et nous envoyer par courriel.) Si l'élève ne démontre pas sa preuve, il continuera d'être chargé à ses frais pour l'assurance Desjardins.<input type="checkbox"/> Nous annulerons les assurances Desjardins et ainsi nous ajusterons votre facturation pour les jours consommés.



Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Service de développement international